



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-neuf, le onze juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M. Bruno DAL FIUME - M Rémy BELHOMME - Mme Muriel THOMAS - Mme Cathy ESCHALIER - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

Excusés : Mme Géraldine PLATON a donné procuration à -Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Françoise Dominique GUTMAN a donné procuration à Mme Myriam DEY - M Gérard GSEGNER a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme Nadine BABIN a donné procuration à Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M Jean-Paul MANIFACIER.

Absents : M Christophe POISSON - M. Romain DUNAND - M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN -.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette CAREMIAUX.

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation de Les Vans (2019-064)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un PLU par délibération du 16 décembre 2008. Il propose ce soir d'arrêter le projet, ce qui déclencherait une enquête publique à fin octobre et une approbation en février-mars. Lecture est donnée de la délibération retraçant l'historique de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et des mesures de publicité jusqu'à ce jour. **Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de M. GSEGNER au motif de retirer la zone des Gras eu égard au problème d'assainissement) d'arrêter le PLU et de le soumettre pour avis au public et aux personnes associées.**

Avant-projet route de Païolive (2019-065)

M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le 2 juillet pour l'aménagement Route de Païolive, depuis la médiathèque jusqu'au rond-point du cimetière, sachant qu'un autre projet s'attachera à l'aménagement autour du temple. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de programmer ces travaux pour un démarrage à l'automne,

Travaux à l'école élémentaire et à la cantine suite augmentation des effectifs pour 2019-2020 (2019-066)

M. le Maire expose que les prévisions d'élèves pour l'année 2019/2020 sont en hausse ; 25 élèves supplémentaires sont prévus, ce qui donnera lieu à un comptage de la part de l'Académie à la rentrée et peut-être à une ouverture de classe. Aussi, il est nécessaire d'investir dans du matériel et d'adapter la classe située au-dessus du réfectoire par la pose d'un escalier de secours. D'autre part, le matériel de la cuisine scolaire arrive en fin de vie et le poste de plonge n'est plus adapté. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de programmer ces travaux pour la rentrée scolaire,

Aménagement de la mairie : demande de subvention à la Région (2019-067)

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la mairie ont été budgétisés en 2019 pour un prévisionnel de Cinq Cent Mille Euros et inscrits en section d'investissement pour une réalisation en 2019. Il présente le récapitulatif établi par l'architecte et propose au Conseil Municipal de solliciter la Région pour une aide de cinquante-trois mille euros dans le cadre de l'opération bourg centre. Votée à l'unanimité.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes dans le cadre d'un accord local (2019-068)

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT après les prochaines élections municipales de 2020. Il expose l'accord local voté par la Communauté de Communes et propose de le ratifier, ce que le Conseil décide par 2 voix contre (Mme Géraldine PLATON, M. Claude DELEYROLLE), 1 abstention (Mme Paulette CAREMIAUX) et 15 voix pour.

Autorisation au Maire pour signer la convention d'études et de veille foncière pour le site de l'ancien hôpital avec la Communauté de Communes et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) (2019-069)

M. le Maire expose que 20 professionnels de santé ont sollicité la Communauté de Communes pour qu'elle se charge de la faisabilité d'une maison médicale sur le site de l'ancien hôpital. EPORA est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public. Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite préciser les éléments de faisabilité financière dans la perspective d'une possible maîtrise foncière publique du site de l'ancien hôpital. La commune des Vans étant particulièrement concernée, M. le Maire propose d'être partie prenante dans la signature de la convention, sachant que l'aspect financier est supporté à 80 % par EPORA et 20 % par la Communauté de Communes. Entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal AUTORISE le premier adjoint, M. Jean-Marc MICHEL à signer la convention à intervenir.

Autorisation au Maire pour signer le contrat d'entretien et de maintenance des équipements de projection installés au cinéma et demande de subvention au Centre National du Cinéma (CNC) (2019-070) Adoptée à l'unanimité.

Autorisation au Maire pour signer la convention avec LES FILMS DU CHASSEZAC (2019-071) Adoptée à l'unanimité.

Autorisation au Maire pour signer la convention avec le centre social REVIVRE (2019-072)

M. le Maire expose que le centre de loisirs ne peut pas cet été disposer de la cour de l'école privée comme par le passé. Aussi, la commune a été sollicitée pour mettre à disposition les 2 cours de l'école élémentaire, la salle d'éveil et l'accès aux toilettes. La mise à disposition du jardin du boulodrome serait aussi appréciée. Si le Conseil est d'accord, une convention est à établir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition du Maire.

Autorisation au Maire pour la signature de conventions poste transformateur Le Pradal (2019-073) : Adoptée à l'unanimité

Autorisation au Maire pour la signature d'une convention pour la création d'un transformateur ARMAS LE HAUT (2019-074) : Adoptée à l'unanimité

Autorisation au Maire pour la signature d'une convention pour la gestion du parking de l'ancien hôpital des Vans (2019-075) : Adoptée à l'unanimité

Travaux d'accès à la Départementale dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire pour un cabinet de kinésithérapie (2019-076)

M. le Maire expose qu'une demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée pour un cabinet de kinésithérapie lieu-dit « La Malautière » sur la parcelle A 561 (lot 2). Les services des routes ont donné un avis défavorable eu égard à l'accès sur la départementale (route de Chambonas). Une réunion a permis de trouver une solution éventuelle pour que ce permis puisse être délivré : il conviendrait que la commune entreprenne des travaux de sécurisation rapidement pour les accès privatifs à « La Malautière ». Après avoir rappelé que des permis antérieurs ont été validés considérant que cet accès privatif était public, M. le Maire propose de réaliser ces travaux. M MICHEL expose que la taxe d'aménagement des autorisations d'urbanisme permettra de couvrir les frais engendrés par cet équipement. Mme RIEU-FROMENTIN arrive à ce point de l'ordre du jour. Décision favorable prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation de l'extension de la zone de préemption du site ENS du Bois de Païolive et Gorges du Chassezac (2019-077)

M. Christophe POISSON arrive à ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, 2 abstentions : Mme Annie RICHARD, Mme Chantal DARLIX) approuve le nouveau périmètre de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles situé sur son territoire.

Avenant n°2 du lot 1 du marché de travaux pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (2019-078)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la proposition de M le Maire de retirer du marché de l'entreprise DESCHANELS les prestations non réalisées à ce jour (blocs rocheux, signalétique capot de la trémie et sabot)

Achat maison natale Léopold Ollier (2019-079)

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est positionnée pour l'achat de la maison natale Léopold Ollier. Des contacts ont été pris avec l'association Léopold Ollier afin de déplacer à terme à cet endroit l'exposition sur le travail de ce créateur de la chirurgie orthopédique moderne. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et pris connaissance du coût de l'opération, le Conseil Municipal **émet un avis favorable** à l'achat de la maison natale Léopold Ollier, selon les conditions annoncées par le Maire.

Décisions modificatives budgétaires (2019-080)

Décision modificative budgétaire numéro 2 budget assainissement collectif

Il s'agit de l'annulation d'un titre de branchement au réseau assainissement pour régulariser la servitude de passage d'une canalisation des eaux usées dans la propriété de M. MARTIN Jean-Baptiste. Votée à l'unanimité

Décision modificative budgétaire numéro 1 budget commune et ventilation de la somme à débattre pour les subventions aux associations sportives

Prise en compte de l'emprunt contracté en 2019 et ventilation de subventions sportives. Votée à l'unanimité.

**M. le Maire,
Jean-Paul MANIFACIER.**



